

Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles: conclusion de la Convention de l'UNESCO, adoptée à Paris le 20 octobre 2005

2005/0268(CNS) - 27/04/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa **PRETS** (PSE, AT), le Parlement appuie totalement la position de sa commission de la culture et de l'éducation et approuve telle quelle la proposition de conclusion de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.